



RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2013

RELEVÉ DE DÉCISIONS

01 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU BUDGET GENERAL
--

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-président rappelle au Conseil de Communauté les dispositions de la loi du 06 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République qui fait état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du Conseil de Communauté, un Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil de Communauté, après discussion, et à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

02 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU BUDGET ABATTOIR

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Monsieur le Vice-président rappelle au Conseil de Communauté les dispositions de la loi du 06 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République qui fait état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du Conseil de Communauté, un Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil de Communauté, après discussion, et à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

03 - « CREATION D'UNE VOIRIE INTERCOMMUNALE POUR LE DESENCLAVEMENT DU FUTUR EHPAD ET DE LA FUTURE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE» DEMANDES DE SUBVENTIONS
--

Rapporteur : Laurent PONS

Monsieur le Vice-président rappelle au Conseil de Communauté la nécessité de création d'une voirie intercommunale pour le désenclavement du futur EHPAD et de la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Ces travaux consisteront en des travaux de voirie et de pose des divers réseaux nécessaires au projet.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 240 000 € HT.

Monsieur le Vice-président propose au Conseil de Communauté de solliciter les aides du Conseil Général du Gard au titre du FDE, et de l'Etat au titre de la DETR, selon le plan de financement suivant :

	MONTANT HT	%
Coût total	240 000	100
FDE	96 000	40
DETR 2013	48 000	20
DETR 2015	48 000	20
Autofinancement	48 000	20

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

SOLLICITE les aides du Conseil Général du Gard au titre du FDE, et de l'Etat au titre de la DETR

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

04 - «MISE AUX NORMES DES LOCAUX INTERCOMMUNAUX» - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Christophe LOPEZ

Monsieur le Vice-président rappelle au Conseil de Communauté la nécessité de rénover et mettre aux normes les équipements communautaires en matière de sécurité, accessibilité, développement durable, économie d'énergie, isolation et chauffage.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 200 000 € HT.

Monsieur le Vice-président propose au Conseil de Communauté de solliciter les aides du Conseil Général du Gard au titre du FDE, et de l'Etat au titre de la DETR, selon le plan de financement suivant :

	MONTANT HT	%
Coût total	200 000	100
FDE	80 000	40
DETR	80 000	40
Autofinancement	40 000	20

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

SOLLICITE les aides du Conseil Général du Gard au titre du FDE, et de l'Etat au titre de la DETR

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

05 - «ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS» - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Christophe LOPEZ

Monsieur le Vice-président informe le Conseil de Communauté de la nécessité d'acquérir de nouveaux équipements sportifs (tatamis,...).

Le montant prévisionnel de l'achat s'élève à 10 000 € HT.

Monsieur le Vice-président propose au Conseil de Communauté de solliciter l'aide du Conseil Général du Gard au titre du FDE, selon le plan de financement suivant :

	MONTANT HT	%
Coût total	10 000	100
FDE	5 000	50
Autofinancement	5 000	50

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition

SOLLICITE l'aide du Conseil Général du Gard au titre du FDE

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

06 - CREATION D'UNE SALLE DE DECOUPE AUX NORMES CEE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Laurent PONS

L'abattoir intercommunal est un abattoir bio, multi espèces (ovins, bovins, porcins, caprins). Suite à d'importants travaux de modernisation, qui ont été réalisés en 2009 et 2010, l'abattoir est depuis août 2010 agréé CE et classé 2 au niveau national.

L'abattoir a produit environ 300 tonnes de carcasses en 2010, 2011 et 2012 pour le compte de près de 200 clients venant du Gard, mais aussi des 3 départements limitrophes (Nord Hérault, Sud Lozère et Est Aveyron).

Un atelier de découpe attenant à l'abattoir a permis aux éleveurs de se lancer dans la vente directe et de développer considérablement ce mode de commercialisation. La Communauté de Communes gère ici aussi directement cette activité.

En 2011 la Communauté de Communes a mis en place une restructuration du fonctionnement de l'abattoir, en revoyant la politique tarifaire et en orientant en priorité l'activité de cet outil vers les éleveurs locaux et non plus vers les marchés de gros et demi-gros.

Afin d'accompagner encore le développement continu de cette filière viande locale, la collectivité finalise la rénovation de l'abattoir, avec une rénovation des réseaux de fluides, de la centrale de froid et une restructuration et agrandissement de l'atelier de découpe et de mise sous vide. Ces derniers travaux permettront encore d'améliorer la productivité et de réduire les coûts de fonctionnement énergétiques.

Ce dossier se substitue au projet de création d'un atelier de transformation carné, d'un montant de **745 000 €**, pour lequel des subventions d'un montant de **505 983 €** avaient été accordées.

La réorientation du projet permet de réaliser des fortes économies en matière d'investissement pour notre collectivité et par voie de conséquence, en termes d'aides des partenaires financiers.

Le nouveau montant des investissements s'élève à **199 804,00 €**, se répartissant comme suit :

	Montant en € HT/TTC
Aménagements	
Maçonnerie, dalle extérieure pour chambre froide produits finis	10 000,00 €
Atelier de découpe, chambre froide produits finis avec sol	10 500,00 €
Mise aux normes centrale de froid.	77 000,00 €
Mise en sécurité piège à bovins	16 750,00 €
Remplacement matériel hors normes (mise sous vide, étiqueteuse)	18 740,00 €
Mise aux normes des réseaux :	40 000,00 €
- Eau	
- Electricité	
TOTAL 1	172 990,00 €
Imprévus 5%	8 650,00 €
TOTAL 2	181 640,00 €
MO CCPV 10%	18 164,00 €
TOTAL 3	199 804,00 €

Plan de financement

Investissement	Montant HT	%
Montant total de l'opération	199 804,00 €	100 %
Subventions Totales	159 843,20 €	80 %
CG 30	49 949,20 €	25%
Région LR	49 947,00 €	25%
Etat DGE	49 947,00 €	25%
Dotation parlementaire	10 000,00 €	5%
AUTOFINANCEMENT	39 960,80 €	20%

Le Conseil de Communauté, après délibération, à la majorité des suffrages exprimés avec 1 abstention (Mme Francine ARBUS),

APPROUVE le nouveau plan de financement

SOLLICITE les aides auprès des différents partenaires

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

07 - CREATION POSTE CHARGE DE MISSION POUR LE SMDE 30

Rapporteur : Gérald GERVASONI

Afin d'assurer l'exercice des missions dévolues au secteur d'énergie, il convient de recruter un chargé de mission qui sera mis à disposition du Syndicat Mixte à cadre Départemental d'Electricité du Gard (SMDE 30)

Profil souhaité :

Formation

- diplômé de niveau 3
- expérience exigée
- mobilité (permis de conduire et véhicule)

Qualités

- Etre force de propositions
- Avoir de solides connaissances du territoire dans ce domaine
- Savoir conduire une réunion
- Qualité de l'écrit
- Etre organisé(e) et rigoureux
- Avoir des qualités relationnelles

Mission principale :

Les secteurs d'énergie, membres adhérents du SMDE 30, ont pour mission d'assurer le recensement des besoins, d'établir des propositions de hiérarchisation des investissements en matière de distribution publique d'énergie électrique sur leur territoire et d'assurer un rôle d'interlocuteur de proximité en coordination avec la structure départementale ainsi que le suivi des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage syndicale en lien avec les maîtres d'œuvre du secteur.

Mission : début, rémunération

- le (la) Chargé(e) de Mission sera basé(e) au Vigan, dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays Viganais,
- sa mission s'effectuera pour 4 heures hebdomadaires et durera jusqu'au 31 mai 2014,
- la rémunération s'effectuera sur la base du grade d'Attaché Principal,

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE cette décision

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

REMERCIEMENTS

Il est fait lecture à l'Assemblée des courriers de remerciements adressés au Président pour l'aide apportée par la Communauté de Communes aux associations, projets ou établissements suivants :

NOM	MOTIFS
Mademoiselle Benoit Angélique	Pour l'accueil en stage d'observation à la Maison de la Petite Enfance
Monsieur Mornet Robert La Barque De Poste	Pour la subvention de 4 000,00 € accordée en 2012
Monsieur Jan Fairbairn Edwards Association Chaîne De Papier	Pour la mise à disposition de la Chapelle de la Condamine en 2012
Les Présidents de la FDSEA, des JA du Gard, des Vignerons Coopérateurs du Gard, des Vignerons Indépendants du Gard	Pour la mise à disposition d'une salle en janvier 2013, pour une réunion sur l'agriculture de notre région.

QUESTIONS DIVERSESHameau de Pratcoustals

Monsieur Jean-Pierre GABEL informe l'Assemblée qu'une chèvrerie va être faite sur le hameau de Pratcoustals, et que l'Association Graine de Fourmis a le projet de créer une ferme pédagogique. Ce projet se fera en lieu et place de celui à vocation plus touristique prévu initialement.

Rythmes Scolaires

Madame Sylvie ARNAL demande si des écoles de la Communauté de Communes du Pays Viganais vont appliquer la réforme des rythmes scolaires. Les communes répondent et pour la rentrée 2013, seule la commune de Mandagout le fera.